

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

**Date de la convocation
et affichage: 15 mars 2013**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 28 mars 2013**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 28 mars 2013**

L'an deux mil treize, le 21 mars à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mme Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT et M. Michel JOUNENT, Adjoints.

Etaient présents : M. William ABBEST, M. Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO.

Absents représentés :

Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à Mme Mariannick KERVOELEN,
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à Mme Frédérique GIRARDET,
Mme Jeanne LUCAS donne pouvoir à M. Alain LORANT,
M. Patrick LE CHEVOIR donne pouvoir à M. Dominique BLANC.

Mme Annick CLERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

PROCES VERBAL

LE MAIRE : Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer et aborder les premiers points à l'ordre du jour.

Mme KERVOELEN : S'il vous plaît Monsieur le Maire nous avons à demander la suppression du point 11 : « Réforme des rythmes scolaires, date de mise en œuvre. » Nous demandons que cette première présentation « note de synthèse » nous soit présentée en réunion d'élus et qu'un travail de fond soit mené en concertation.

Pourquoi débattre aujourd'hui et nous prononcer sur la date de mise en œuvre de cette réforme ?

Votre décision étant déjà prise nous n'avons pas à cautionner votre prise de position puisque vous l'avez annoncée précédemment et avez fait comprendre par « téléphone » à la directrice de l'école des Embruns que cette réforme serait mise en œuvre à la rentrée 2014/2015 sur notre commune.

Vous n'avez pas besoin de notre approbation car il n'y a pas de délibération à prendre, donc pas d'urgence à traiter ce point. Ce dossier est un dossier complexe et essentiel pour l'avenir de nos écoles, du centre de loisirs mais surtout de la réussite de nos enfants et petits enfants. Il ne doit pas être considéré sans importance et ne peut être débattu et traité lors d'un conseil.

M. LE MAIRE : Alors, dont acte. Donc on ne va pas le traiter ce soir. En ce qui concerne ce que j'ai pu dire à l'école Les Embruns, c'est bien sûr sous réserve de l'accord du conseil. Deuxièmement, nous avons un conseil jeudi de la semaine prochaine, il va porter en particulier sur la DSP Cinéma et sur le contrat à prolonger pour 3 mois avec VEOLIA en attendant le choix du nouveau délégataire et nous aurons une plénière mardi prochain. Donc ce que je vous propose, c'est de mettre ce sujet, puisque vous avez une note, nous avons une note, à l'ordre du jour de la plénière et qu'on en discute en plénière mardi prochain.

Mme KERVOELEN : Non, ce que je voulais vous dire c'est que vous n'avez pas besoin de l'autorisation, c'est dans le décret, le Centre de Gestion nous a dit que vous n'avez pas besoin avant le 31 décembre, si vous voulez demander, vous demandez, vous-même, vous n'avez pas besoin de l'accord des conseillers.

M. LE MAIRE : Oui d'accord, mais d'abord je ne crois pas que ce soit au 31 décembre....

Mme KERVOELEN : Mars, excusez-moi mars.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. LE MAIRE : Même si je n'ai pas besoin de l'accord, je pense qu'il est quand même utile qu'on puisse en parler ensemble et donc je...

Mme KERVOELEN : Bien sûr, mais.....

M. LE MAIRE : Je propose qu'on en parle lors de la plénière de mardi prochain.

Mme KERVOELEN : ...de la travailler en dehors d'un conseil.

M. LE MAIRE : C'est ce que je viens de proposer. Donc nous retirons cela de l'ordre du jour de ce soir.

En ce qui concerne le compte rendu des délégations du Maire, il n'y en n'a pas ce soir, donc c'est sans objet. Le point suivant concerne l'examen des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes (point n° 2). Vous avez souhaité mettre à l'ordre du jour ce point, il est mis. Vous avez d'une part dans la note de synthèse la détermination d'une enveloppe globale d'indemnité maximale du Maire et d'indemnité maximale des Adjointes.

En ce qui concerne le Maire l'enveloppe globale concerne 2 451,95 € brut / mois, et pour les Adjointes 940,86 € brut / mois, ce qui est la situation actuelle pour les indemnités attribuées.

Je vous propose, plutôt je vous demande, quelles sont vos propositions en la matière ?

M. BREZELLE : Je souhaiterais que ce soit joint au PV, nous souhaiterions que ce soit joint au PV du conseil municipal, c'est simplement un petit rappel très factuel, et puis venir au fait s'il vous plaît.

Par décision du conseil municipal du 21 mars 2008, l'assemblée désignait le Maire comme représentant de la commune au sein de la Communauté de Communes Sud Goëlo.

Par délibération n° 08-57 le conseil municipal accordait au Maire 16 délégations.

Par délibération 08-58, le conseil municipal conformément aux articles 2123- 20 et suivants ainsi que l'article R 2123-23 vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, je reprends ce que vous avez mis Monsieur LOUESDON en fait, a fixé le montant des indemnités du Maire et des Adjointes aux taux maximum prévu par la loi auquel s'ajoutait la majoration de 50 % prévue pour les stations touristiques.

Par décision du conseil municipal du 23 mai 2008, l'assemblée désignait le Maire comme représentant de la commune au Syndicat Mixte du port d'Armor afin qu'il puisse assumer les fonctions de vice-Président.

Par délibération n° 11-03/11-01 du 3 novembre 2011, le conseil municipal décidait :

1/ d'annuler la délégation n° 3 à savoir : « Procéder à la réalisation des emprunts, jusqu'à hauteur de 1 000 000 €, destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires »

2/ de limiter l'exercice de la délégation n° en fixant un montant maximal de 20 000 € H.T., par consultation, c'est à dire :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget »

Par délibération n° 12-16/02-01 du 16 février 2012, le conseil décidait de limiter à nouveau l'exercice de la délégation n° 4 en fixant un montant maximal de 3 000 € H.T., par consultation

Par délibération n° 12-16/02-01 du 16 février 2012, le conseil municipal décidait :

1° - de supprimer l'exercice des délégations n° 11, 12, 14 et 15, à savoir pour :

La n° 11 « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 250 000,00 €.

La n° 12 « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».

La n° 14 « De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local »

La n° 15 : « De signer la convention prévue au quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux »

Deuxièmement de limiter la délégation n° 16 concernant la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50.000 €.

Et par délibération dans cette séance du 3 novembre 2012, le conseil municipal décidait de renouveler ou de remplacer ses représentants aux organismes extérieurs, de ne pas renouveler le mandat du Maire à la Communauté de Communes, au Syndicat mixte du Port d'Armor. En outre, de ce fait, à cause de la Communauté de Communes, le Maire ne siège plus au Pays de St-Brieuc et n'exerce plus la responsabilité de vice-président dudit Syndicat.

Considérant l'annulation ou la limitation des délibérations ci-dessus rappelées,

Considérant que le Maire ne représente plus la Commune dans les organismes extérieurs tels que la Communauté de Communes, le Syndicat mixte du Port d'Armor, le Pays de St-Brieuc, le Conseil Municipal constate que la charge de travail et les frais afférents ont beaucoup diminué pour le Maire et en conséquence, décide, on vous demande donc,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

- d'annuler la délibération N° 08-58 du 4 avril 2008 et de fixer, c'est écrit dans votre délibération, conformément aux articles du Code des Collectivités Territoriales, je cite les articles toujours, L 2123-20 et suivants, ainsi que l'article R 2123-23 et vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002, les indemnités du Maire au taux de 21,5% de l'indice brut 1015 et de chaque Adjoint, avec délégations, au taux de 8,25% de l'indice brut 1015. S'ajoutera aux montants ainsi obtenus la majoration prévue pour les villes classées stations de tourisme de moins de 5.000 habitants, soit 50%.

Et on souhaite que la présente délibération prenne tous ses effets à partir de ce jour, le 21 mars 2013.

On vote tout en même temps ?

M. LE MAIRE : Y-at-il des questions. Alors s'il n'y en n'a pas on va voter cette proposition de délibération. Pourquoi, il y a d'autres choses.

M. BREZELLEC : C'est-à-dire qu'il y a le tableau avec tous les chiffres puisque c'est ce qui est demandé dans la délibération.

M. LE MAIRE : Ah oui mais dans le tableau ce sont les chiffres indiqués.

M. BREZELLEC : Il y a le chiffre qui passe pour le Maire à 32.25 % de l'indemnité de l'indice 1015 c'est-à-dire 1.225,97 € brut. Pour les Adjoints ce serait 12,375 % de l'indice brut 1015 donc cela reviendrait à 470,43 € brut Les 50 % sont compris. Oui il s'agit du dernier indice, au 1^{er} juillet 2010.

M. LE MAIRE : Cette proposition de délibération étant énoncée, nous allons passer au vote.

Délibération n° 21/03/2013-01

Examen des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

A la demande d'une majorité d'élus et suite à l'ordonnance du Tribunal Administratif de RENNES du 6/03/2013, il est inscrit à l'ordre du jour l'examen de la question des indemnités versées au maire et aux adjoints.

En vertu de l'article L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des indemnités de fonctions allouées se détermine à l'intérieure d'une enveloppe globale calculée à partir de l'indemnité maximale du maire et le total des indemnités maximales des adjoints ayant une délégation.

1/. Détermination de l'enveloppe globale

a) **Indemnité maximale du Maire** – articles L 2123-22 et L 2123-23 du C.G.C.T.

- a. 43 % de l'indice 1015, correspondant au taux de la strate démographique 1 000 à 3 499 habitants
- b. 50 % de l'indemnité attribuée en qualité de commune classée station de tourisme de moins de 5 000 habitants.

Soit une indemnité maximale de 64,50 % (soit actuellement 2 451,95 € brut / mois).

b) **Indemnité maximale des adjoints** – articles L 2123-22 et L 2123-24 du C.G.C.T.

- a. 16,50 % de l'indice 1015, correspondant au taux de la strate démographique 1 000 à 3 499 habitants
- b. 50 % de l'indemnité attribuée en qualité de commune classée station de tourisme de moins de 5 000 habitants.

Soit une indemnité maximale de 24,75 % (soit actuellement 940,86 € brut / mois).

2/. Indemnités attribuées

Le montant des indemnités attribuées est fixé par application d'un pourcentage appliqué à l'indice brut 1015. Elles subissent, pour la durée du mandat, les évolutions du point indiciaire de la fonction publique.

La délibération n° 08-58 du 4/04/2008 avait fixé ces taux à :

- Maire : 64,50 % (soit actuellement 2 451,95 € brut / mois)
- Adjoint : 24,75 % (soit actuellement 940,86 € brut / mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Dix sept (17) voix pour (Mme Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mme Jeanne LUCAS, Mme Annick CLERE, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Six (6) voix contre (M. Dominique BLANC, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, M. Patrick LE CHEVOIR)

- de fixer les indemnités du Maire et des adjoints selon le barème proposé ci-dessous, avec effet à compter du 22 mars 2013 :
 - Maire : 32.25 %
 - Adjoint : 12.375 %
- De régler la dépense à l'aide des crédits inscrits aux articles 6531 et 6533 du budget communal,
- De faire figurer l'ensemble des indemnités attribuées aux membres de la Collectivité sur un tableau annexé, conformément à la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002.

(Tableau joint à la délibération)

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (article 2123-20 et s. du CGCT)

Commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Population totale (art. L 2123-23 du CGCT) : 3 333 habitants

Majoration commune classée station de tourisme de moins de 5 000 habitants : OUI

1/. MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégations = 3 392.81 € brut / mois (valeur mars 2013)

2/. INDEMNITES ALLOUEES (en % de l'indice 1015)

<i>Bénéficiaires (Qualité et identités)</i>	<i>Indemnité en %</i>	<i>Montant brut mensuel</i>
<u>Maire</u> Dominique BLANC	32,25 %	1 225,97 €
<u>Adjoints</u> Martine POIGNONNEC	0 %	0 €
Georges BREZELLEC	0 %	0 €
Mariannick KERVOELEN	12,375 %	470,43 €
Michel ROCFORT	0 %	0 €
Alain LORANT	0 %	0 €
Michel JOUNENT	0 %	0 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Au moment du vote

M. LE MAIRE : Pour la poursuite des votes, je précise que Frédérique GIRARDET a le pouvoir d'Isabelle QUERE et que j'ai le pouvoir de Patrick LE CHEVOIR.

Point n° 3

Fixation de la durée d'amortissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la législation nous impose de fixer la durée d'amortissement des biens nouveaux. Aussi, les travaux du cinéma étant maintenant terminés, il convient de compléter la liste existante :

Pour les immobilisations corporelles

Imputation	Type de biens	Durée d'amortissement
Article 2155	Outillage industriel	5 ans
Article 2188	Autres immobilisations	5 ans

M. MORICE : J'ai l'impression qu'il y a une erreur d'imputation d'article. 2155 cela pourrait être plutôt 28155 et au lieu de 2188 cela pourrait être plutôt 28188.

M. LE MAIRE : Frédérique vous pouvez nous apporter cette précision ?

M. BREZELLEC : Si cela concerne le cinéma effectivement ce serait plutôt le 28155 et le 28188. Il y aurait une faute de frappe sur un des chiffres. On retrouve les mêmes sommes sur le budget cinéma.

M. LOUESDON : Ce qui est visé par la délibération, Frédérique ISSELIN me corrigera si je me trompe, c'est les articles sur lesquels il a été procédé à l'acquisition des biens ou à la réalisation des travaux. C'est-à-dire que là en l'occurrence sur le 2155 il s'agit donc de « l'outillage industriel », c'est un article qui n'existe pas sur la M14 sur le budget principal de la Ville mais il figure en M4 sur les classes de l'assainissement et sur les SPIC et donc il a fallu le créer. En l'occurrence il s'agit de l'achat des extincteurs qui a été réalisé sur l'article 2155. En M4, il y est.

De toute façon il n'y a pas d'acquisition cette année sur cet article là. Les articles que vous avez mentionnés, les articles 28... sont les articles sur lesquels sont comptabilisés les amortissements alors que là cette délibération fait référence à l'article sur lequel sont achetés des biens pour réaliser des travaux. C'est-à-dire que s'il y avait une acquisition de véhicule, on serait sur l'article 2182, les meubles sur 2184 et à partir du moment où on comptabilise les amortissements on est sur les articles 28... quelque chose.

M. ALLENOU : Ce qui me gêne un peu dans la formulation de la délibération c'est que « outillage industriel » c'est quand même extrêmement vague. On ne sait pas pourquoi on vote. On ne sait pas ce qu'il y a dedans. Il y a bien quand même des articles complètement différents. Est-ce qu'une voiture c'est un outillage industriel ?

M. LOUESDON : Il y a un article spécifique pour les véhicules.

M. ALLENOU : D'accord. Dans les outillage industriels il y a une diversité qui fait qu'ils ne s'amortissent pas tous sur la même durée. On est en train de voter pour l'ensemble des outillages industriels de la commune ou est-ce que c'est un outillage particulier, des extincteurs, que vous venez de donner.

M. LOUESDON : Sur les extincteurs.

M. ALLENOU : Simplement sur les extincteurs.

M. LOUESDON : On est sur de l'outillage c'est à dire que s'il y avait un gros matériel, je ne sais pas type tractopelle ou quelque chose comme cela, ça ne rentrerait pas sur

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. ALLENOU : On est sur petit outillage.

M. LOUESDON : On est sur petit outillage.

M. LE MAIRE : Bon je vous propose de passer au vote et s'il y a un problème

Protestations d'élus

M. LE MAIRE : Attendez, est-ce que je peux terminer ma phrase ? je vous laisserai la parole si vous le souhaitez. S'il y a un problème avec la trésorerie, puisqu'il faut nous caler sur les libellés de la comptabilité publique et bien on amendera. Est-ce que cela vous convient ou pas ?

M. ALLENOU : Non mais ce n'est pas le problème, bien sûr il y a un plan comptable, je sais ce que c'est, mais « autres immobilisations », évidemment la deuxième ligne c'est la même chose, Qu'y-a-t-il dedans ? Est-ce qu'on vote pour ce qui est dedans cette année ou bien est-ce que c'est une décision qui va être pérennisée pour le futur ?

M. LOUESDON : Vous savez bien que c'est la même délibération qui a été prise en 2004 quand il a fallu mettre ces documents là. Donc c'est une délibération qui vaut pour les années à venir. C'est sur la méthode...

M. ALLENOU : Je trouve que les termes sont un peu généraux ...

M. ABBEST : En fait ma question elle est simple, c'est en fait on amortit quoi et un emprunt de combien ?

M. ALLENOU : Ce n'est pas l'emprunt qu'on amortit c'est le matériel. Si c'est des extincteurs, 5 ans ça va très bien, c'est normal, mais si ce sont des choses

M. LOUESDON : La durée d'amortissement s'applique là sur de l'outillage parce qu'il s'agit effectivement de petit outillage qui lorsqu'il y a besoin d'en acheter, qui est indiqué sur cet article là donc la durée de 5 ans est la durée classique d'amortissement ...

M. ALLENOU : Cela convient pour du petit outillage mais c'est marqué simplement « outillage industriel » donc jusqu'où va l'outillage industriel ?

M. LOUESDON : Au même titre, vous avez l'article 2182 sur les bateaux et les moteurs, il n'y a pas de comparaison entre un moteur de bateau dit engin industriel et une 4L s'il nous en reste.

M. LE MAIRE : Je pense que le mieux c'est que je vais vous demander ce que vous souhaitez. Par vos questions qu'est-ce que vous souhaitez comme décision ?

M. LORANT : On veut savoir ce qu'on vote. C'est pareil au niveau du cinéma le PV de réception il est de quelle date ?

M. LE MAIRE : Cela n'a strictement rien à voir, on ne va pas tout mélanger.

M. LORANT : Non je ne mélange rien du tout Monsieur le Maire, le cinéma qui travaille depuis 2 ans n'était pas réceptionné il y a encore 2 mois.

M. LE MAIRE : Et vous savez pourquoi, puisque vous avez refusé de voter l'avenant qui concernait un accord avec l'entreprise SCOBAT. Je vous signale d'ailleurs qu'en contre partie nous avons une subvention encore de 55.000 € à toucher. Donc on aurait quand même intérêt à solder cette affaire.

M. ROCFORT : Ce n'est pas du tout cela le problème. Ce n'est pas du tout cela le problème. Vous avez pris possession des murs du cinéma en 2011 sans PV de réception, ce qui est peut-être illicite pour un

M. LE MAIRE : Il y avait un différend ...

M. ROCFORT : Oui mais l'article 40 du code des travaux nous oblige à réceptionner les travaux avant d'en prendre possession. Or, là vous êtes dans une situation qui est absolument intenable. Vous avez pris possession des murs sans les réceptionner alors quid des garanties ?

M. LE MAIRE : On en a déjà parlé.

M. ROCFORT : On n'a pas toutes les garanties. Quid de la durée d'amortissement.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui n'est pas celui-là, donc on va essayer déjà d'épuiser le point n° 3 sur l'amortissement. Alors qu'est-ce que vous souhaitez en ce qui concerne cet amortissement ?

M. LE MAIRE : Alors on ajoutera « petit », on va le mettre Ah non on ne peut pas ajouter « petit ». Ah oui, c'est la nomenclature. Alors on ne peut pas sortir de la nomenclature effectivement. On peut préciser certainement que c'est du « petit outillage ». C'est ça ?

Et « autres immobilisations » ?

M. ABBEST : On ne va pas y passer la soirée. Après on nous dit le type de biens c'est « outillage industriel » on ne sait pas ce que c'est, là on est en train de nous expliquer, associé à une durée d'amortissement de 5 ans. Comprenez quand même notre interrogation.

M. LE MAIRE : Vos questions sont parfaitement légitimes, ce n'est pas contestable simplement est-ce que les réponses qu'on a apportées vous satisfont ou pas ? Bon et bien on va remettre cela à l'ordre du jour du prochain conseil et on essaiera de trouver une réponse.

Nous passons maintenant au point n° 4. Il s'agit du budget principal, budget primitif de l'exercice 2013.

Vous avez les documents et nous allons passer ces éléments article par article. Je vous propose donc de prendre le document n° 3 – budget de la ville – propositions fonctionnement corrigées le 15 mars sachant que nous avons passé 8 réunions à peu près aussi bien à travers les commissions thématiques, que les commissions finances, que les plénières à analyser et examiner ces projets de budgets. Je précise que j'ai retenu l'ensemble de toutes vos demandes sur les budgets, c'est-à-dire 100 %. Donc je considère que ces budgets ne sont pas les budgets du Maire mais les budgets des élus, de l'ensemble des élus.

Alors je vous propose de prendre le document n° 3 – Budget de la Ville – Fonctionnement.

M. ALLENOU : Monsieur le Maire j'aimerais avoir la parole pour expliquer ma position. Je crois que je ne suis pas le seul, chacun votera comme il le souhaite mais personnellement j'ai appris depuis un certain nombre de mois que je suis là maintenant que je ne pouvais pas faire confiance à Monsieur le Maire comme exécuter d'un budget. Donc je ne refuserai pas forcément, ce n'est pas le budget en soi dans sa nature ou dans son contenu que je refuse de voter, mais je ne fais pas confiance à Monsieur le Maire actuel de SAINT QUAY PORTRIEUX pour exécuter ce budget. Donc je serai contre ce budget.

M. LE MAIRE : Alors je crois qu'en tant qu'ancien Maire vous faites une erreur, à mon avis, fondamentale à savoir qu'un budget n'est pas un vote de confiance vis-à-vis du Maire, c'est un acte fondamental pour pouvoir faire avancer une ville dans son fonctionnement et dans ses investissements. Maintenant, je respecte totalement votre choix.

M. ALLENOU : Je n'ai pas dit que c'était un vote de confiance, j'ai dit que moi je ne faisais pas confiance au Maire de SAINT QUAY PORTRIEUX pour exécuter ce budget, c'est tout.

M. LE MAIRE : Oui mais ça je l'avais bien compris.

M. ALLENOU : Je sais que dans la forme ce n'est pas, on n'est pas à l'Assemblée Nationale, mais j'ai réfléchi assez longuement à cette situation, cela fait assez longtemps, et j'ai aussi en tête une réflexion de Monsieur le Préfet qui nous a dit qu'à SAINT QUAY tout est à peu près bien puisque tous les ans le budget est voté. Moi je trouve que ça ne va pas bien du tout et je ne voterai pas le budget.

M. LE MAIRE : j'ai bien compris. Je pense que si vous l'aviez annoncé au mois de septembre au moment où vous vous êtes présenté, les choses auraient été un peu différentes, mais enfin j'ai bien compris.

M. ALLENOU : Je voulais d'abord voir les choses moi-même.

M. LE MAIRE : Très bien. Alors nous prenons donc la partie « dépenses » du fonctionnement du budget primitif et nous allons les examiner et voter, plutôt mettre au vote, par article.

Délibération n° 21/03/2013-02

Budget Principal – Budget primitif de l'exercice 2013

Monsieur le Maire présente le budget par article en fonctionnement et par opération en investissement.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal pour l'exercice 2013. Ce projet s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

BUDGET PRIMITIF VILLE		BP 2013
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011 Charges à caractère général		1 461 285,00
60611	Eau et assainissement	36 570,00
60612	Énergie - électricité	125 050,00
60621	Combustibles	54 600,00
60622	Carburants	52 300,00
60623	Alimentation	52 370,00
60624	Produits de traitement	5 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 490,00
60631	Fournitures d'entretien	45 080,00
60632	Fournitures de petit équipement	111 200,00
60633	Fournitures de voirie	94 400,00
60636	Vêtements de travail	12 360,00
6064	Fournitures administratives	12 050,00
6067	Fournitures scolaires	7 350,00
6068	Autres matières et fournitures	150,00
611	Contrats de prestations de services	9 050,00
6132	Locations immobilières	3 500,00
6135	Locations mobilières	47 290,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00
61521	Entretien et réparation bien immob -Terrains	43 200,00
61522	Entretien et réparation bien immob-Bâtiments	21 740,00
61523	Entretien et réparation bien immob-Voies et réseaux	80 300,00
61551	Entretien et réparation bien mobilier-Matériel roulant	22 500,00
61558	Entretien et réparation bien mobilierAutres biens mobiliers	28 690,00
6156	Maintenance	100 505,00
616	Primes d'assurance	70 300,00
6182	Documentation générale et technique	4 215,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 540,00
6188	Autres frais divers	8 200,00
6225	Rémunération intermédiaire et honoraire-Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 620,00
6226	Rémunération intermédiaire et honoraire-Honoraires	5 250,00
6227	Rémunération intermédiaire et honoraire- Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
6228	Rémunération intermédiaire et honoraire-Divers	11 000,00
6231	Annonces et insertions	12 950,00
6232	Fêtes et cérémonies	153 770,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

6233	Foires et expositions	25 300,00
6236	Catalogues et imprimés	6 950,00
6237	Publications	28 960,00
6238	Divers	2 450,00
6241	Transports de biens	500,00
6247	Transports collectifs	5 700,00
6251	Voyages et déplacements	3 250,00
6256	Missions	680,00
6257	Réceptions	5 600,00
6261	Frais d'affranchissement	20 300,00
6262	Frais de télécommunications	38 280,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	15 935,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 790,00
6288	Autres services extérieurs	5 600,00
63512	Taxes foncières	14 500,00
6358	Autres droits	400,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	15 150,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		2 751 600,00
6218	Autre personnel extérieur	62 950,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	7 795,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	36 345,00
64111	Rémunération principale	1 551 625,00
64131	Rémunérations	288 690,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 910,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	301 610,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	395 815,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	18 760,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 940,00
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	27 960,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00
6488	Autres charges	400,00
014 Atténuations de produits		83 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	83 000,00
022 Dépenses imprévues		15 000,00
	022 Dépenses imprévues	15 000,00
023 Virement à la section d'investissement		448 047,00
	023(ordre) Virement à la section d'investissement	448 047,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		416 750,00
6811	(ordre) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	416 750,00
65 Autres charges de gestion courante		521 813,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	520,00
6531	Indemnités	19 300,00
6532	Frais de mission	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	800,00
6535	Formation	500,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin d	100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	2 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 400,00
657362	Ccas	70 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	190 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	228 133,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 860,00
66 Charges financières		170 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00
67 Charges exceptionnelles		183 345,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 240,00
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonom	178 505,00
678	Autres charges exceptionnelles	600,00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2013 VILLE

6 050 840,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
013 Atténuations de charges		28 910,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	28 910,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		138 395,00
722	(ordre) Immobilisations corporelles	136 900,00
777	(ordre) Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	1 495,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		289 935,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 750,00
704	Travaux	9 500,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	46 000,00
70631	A caractère sportif	19 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	47 120,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	52 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	250,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	104 725,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	690,00
70878	Par d'autres redevables	900,00
73 Impôts et taxes		4 039 400,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 278 010,00
7321	Attribution de compensation	34 200,00
7322	Dotations de solidarité communautaire	390,00
7336	Droits de place	26 000,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	53 000,00
7362	Taxes de séjour	30 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 400 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	200 000,00
7388	Autres taxes diverses	2 800,00
74 Dotations, subventions et participations		1 470 600,00
7411	Dotations forfaitaire	1 000 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	180 000,00
74127	Dotations nationale de péréquation	115 000,00
74718	Autres	1 750,00
74741	Communes membres du GFP	3 150,00
7478	Autres organismes	88 200,00
74833	Etat - Compensation au titre de la contribution éc	5 500,00
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	12 000,00
74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	65 000,00
75 Autres produits de gestion courante		74 550,00
752	Revenus des immeubles	66 150,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	7 100,00
7581	Produits divers gest.courante fact.aux budgets ann	1 100,00
7588	Produits divers gest.courante fact.autres redevabl	200,00
76 Produits financiers		550,00
761	Produits de participations	50,00
768	Autres produits financiers	500,00
77 Produits exceptionnels		8 500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 300,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 100,00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF VILLE 6 050 840,00

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION

SECTION INVESTISSEMENT

Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opérations financières	1 507 420,00 €	5 199 583,24 €
	Opérations non individualisées - hors travaux	2 626 660,37 €	2 626 660,37 €
	Opérations non individualisées - travaux en régie	136 900,00 €	- €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

261	Services administratifs	89 243,24 €	- €
262	Services techniques	204 600,00 €	- €
264	Groupe scolaire	41 920,00 €	- €
265	Communication	200,00 €	- €
268	Centre de Loisirs des Jeunes	4 000,00 €	- €
270	Centre des Congrès	62 600,00 €	- €
277	Eglise	20 800,00 €	- €
301	Opérations non affectées	133 200,00 €	- €
349	Tennis municipaux	- 0€	- €
366	Sentier du littoral	250 000,00 €	- €
377	Chapelle de Kertugal	29 000,00 €	- €
378	Chapelle Sainte-Anne	35 500,00 €	- €
386	Eclairage public	25 000,00 €	- €
388	Pluvial	20 000,00 €	- €
389	Effacement de réseaux	422 800,00 €	- €
390	Centre Technique municipal	179 000,00 €	- €
393	Ecole de musique	4 000,00 €	- €
394	Urbanisme	59 700,00 €	- €
396	Aménagement de voirie	425 500,00 €	50 000,00 €
403	Vieux Gréement	60 000,00 €	21 000,00 €
406	Schéma directeur d'aménagement	2 500,00 €	- €
425	Aménagement urbain Place Saint Roch	80 000,00 €	- €
426	Aménagement urbain Place Sainte Anne	110 000,00 €	- €
427	Entrée ville Kertugal	50 000,00 €	- €
407	Stade E. Lallinec	17 700,00 €	- €
412	Réhabilitation du haut de la plage du Châtelet	851 000,00 €	- €
413	Signalétique	50 000,00 €	- €
416	Aménagement de sécurité Rue des Trois Frères Salaün	150 000,00 €	- €
428	Aménagement voirie sécurité secteur de la départementale	268 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL	7 917 243,61 €	7 917 243,61 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14;
- Vu le projet de budget ;

Décide

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

- d'approuver le projet de budget général de la commune pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Détail des votes :

Dépenses de fonctionnement

Pour les articles : 60611, 60612, 60621, 60622, 60623, 60624, 60628, 60633, 60636, 6064, 6067, 6068, 611, 6132, 6135, 614, 61521, 61522, 61523, 61558, 616, 6182, 6184, 6188, 6225, 6226, 6228, 6236, 6238, 6241, 6247, 6251, 6256, 627, 6281, 6282, 6288, 63512, 6358, 637, 6218, 6332, 6336, 64111, 6417, 6451, 6453, 6454, 6455, 6456, 6475, 6478, 6488, 739118, 023, 6811, 651, 6532, 6533, 6535, 654, 6554, 6558, 657362, 658, 66111, 6711, 673, 678

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Pour les articles : 60631, 60632, 61551 6232, 6233, 6257, 6261, 6283, 64131, 022, 65372, 65737

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (M. William ABBEST)

Pour les articles : 6156, 67441

Onze (11) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Deux (2) abstentions (M. William ABBEST et M. Bernard MORICE)

Pour l'article 6227 (pour un montant de 5.000 € au lieu de 9.500 € proposé)

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (Mme Martine POIGNONNEC)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Pour l'article 6231 (voté avec la voix prépondérante du Maire)

Onze (11) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Onze (11) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (M. Bernard OLIVER)

Pour l'article 6237

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Onze (11) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Pour l'article 6262

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (M. Bernard MORICE)

Pour l'article 6458 (voté avec la voix prépondérante du Maire)

Dix (10) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Trois (3) abstentions (M. William ABBEST, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE)

Pour l'article 6531

Quatorze (14) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Neuf (9) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS et M. Robert ALLENOU)

Pour l'article 6536 (montant proposé 500 €)

Huit (8) voix pour (M. Dominique BLANC, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE et M. Patrick LE CHEVOIR)

Et

Quatorze (14) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE, M. Jacques MARTIN et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (M. Georges BREZELLEC)

Pour l'article 6574

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Huit (8) voix contre (Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS et M. Robert ALLENOU)

Et

Deux (2) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Recettes de fonctionnement

Pour tous les articles

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Dépenses d'investissement

Pour les opérations : 000 opérations financières (opérations non individualisées - hors travaux), 261, 262, 264, 265, 268, 270, 277, 301, 366, 377, 378, 386, 388, 389, 390, 394, 396, 403, 406, 425, 426, 427, 407, 412, 413, 416

(Vote de l'opération 000 « opérations non individualisées – hors travaux » Monsieur Mathieu TANON a donné pouvoir à M. Bernard OLIVER - Présents : 18 Représentés : 5 Votants : 23)

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Pour les opérations : opérations non individualisées -travaux en régie, 393

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Une (1) abstention (M. William ABBEST)

Pour l'opération 349 (montant proposé 1.350 €)

Dix (10) voix pour (M. Dominique BLANC, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN et M. Jacques MARTIN)

Et

Onze (11) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Deux (2) abstentions (M. Georges BREZELLEC, M. Bernard MORICE)

Pour l'opération 428 (22 votants)

(Monsieur Alain LORANT a donné pouvoir à M. Robert ALLENOU - Mme Jeanne LUCAS n'est plus représentée -

Présents : 18 Représentés : 4 Votants : 22

Onze (11) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Melle Céline THORAVALE, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Neuf (9) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Et

Deux (2) abstentions (Mathieu TANON et Mme Frédérique GIRARDET)

Recettes d'investissement : 22 votants

Monsieur Alain LORANT a donné pouvoir à M. Robert ALLENOU - Mme Jeanne LUCAS n'est plus représentée -

Présents : 18 Représentés : 4 Votants : 22

Pour l'ensemble des opérations financières - opérations hors travaux, 396, 403, 428

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Neuf (9) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

Débat

Article 6156 – maintenance :

M. ABBEST : Je me réfère au 1121 – agent de police : réalisé 2012 : 4 .013.26 € - proposition 2013 : 8500 €

Qu'est-ce qui justifie cette lourde augmentation pour les agents de police ? C'est la maintenance de la vidéosurveillance qui justifie les 4 000 et quelques € supplémentaires ?

M. LE MAIRE : C'est le déport d'images de la vidéosurveillance au dispositif central de SAINT BRIEUC.

Article 6227 – rémunération intermédiaire et honoraire – frais d'actes et de contentieux

M. BREZELLEC : j'ai une question là-dessus. Pourquoi on passe à 9.500 € sur le BP alors qu'on a réalisé 5.000 € en 2012 ?

M. LE MAIRE : On avait effectivement 14.000 € réalisé en 2011, 13.000 dans le budget 2012, 5.000 seulement de réalisé en 2012. Est-ce que c'est une taille moyenne parce que c'est très variable entre les réalisés des années précédentes et 2012 ? J'imagine que c'est cela. Je répète qu'on n'est pas obligé de les dépenser, c'est une provision.

M. BREZELLEC : Moi je souhaiterais que cette ligne, cet article soit remis à 5.000 €. Parce qu'il ne faut pas non plus... il faut essayer de trouver des arrangements à l'amiable plutôt qu'aller directement vers des contentieux. Je trouve que quand on a une enveloppe un peu plus réduite on est moins tenté d'aller directement au contentieux. Si cela doit faire l'objet d'une DM au cas où, je préfère. Moi je souhaiterais que cet article soit maintenu à 5.000 €, ce qui a été réalisé en 2012.

M. LE MAIRE : Oui mais sachant que les contentieux ne sont pas obligatoirement nourris pas nous-mêmes. Il s'agit très souvent de réponses.

M. BREZELLEC : Bien sûr mais lorsqu'il y a un accord, il vaut mieux un accord à l'amiable plutôt que d'aller au contentieux donc il me semble qu'une somme plus réduite stimule les accords plutôt que d'aller vers des procédures coûteuses pour tout le monde, à commencer par l'usager.

M. LE MAIRE : Donc je vais mettre au vote ce nouveau montant qui serait de 5.000 €.

Monsieur le Maire passe au vote sur le montant de 5.000 €.

Discussions d'élus.

M. LE MAIRE : Si cela ne vous paraît pas clair on va recommencer le vote sachant que ce que je mets au vote c'est un montant de 5.000 €. Est-ce que c'est clair pour tout le monde.

Monsieur le Maire repasse au vote l'article 6227 avec un montant de 5.000 €.

Article 6231 – annonces et insertions :

M. ABBEST : J'ai une question s'il vous plaît sur cet article. On a bien réalisé en 2012 : 8.661 €, une proposition 2013 à 12.950. C'est ça ? Okay.

M. LE MAIRE : Oui parce qu'on a plus d'insertions à prévoir, notamment dans le cadre de l'assainissement, dans le cadre de la DSP, ...

Mme POIGNONNEC : Une question. Est-ce que les annonces concernant le budget assainissement ne sont pas prises sur le budget assainissement.

M. LE MAIRE : Oui j'imagine. Oui vous avez raison. Donc il s'agit d'autres projets éventuels d'annonces et insertions.

Article 6233 – foires et expositions

M. BREZELLEC : Sur la ligne 0241, 25.300 donc il s'agit des Océaniques, me semble-t-il ?

M. LE MAIRE : Oui c'est indiqué en dessous.

M. BREZELLEC : J'aimerais savoir ce qu'il en est de l'éventuel partenariat en recettes avec le Casino ou autre, si on a des infos là-dessus.

M. LE MAIRE : C'est en cours. Il y a une rencontre qui est prévue mais il faut savoir que sur les Océaniques, sur les Pen Duick puisque c'est cela le projet, il y a un partenariat avec Banque Populaire. Donc, ce sera soit avec les Banques Populaires ou avec le Casino.

M. BREZELLEC : Je voulais simplement préciser que là on est dans les dépenses, c'est susceptible de générer des recettes par ailleurs puisqu'il y a quand même des passagers qui seront sur les bateaux.

M. LE MAIRE : Il semble que non parce que depuis la réunion à laquelle nous avons participé l'association Pen Duick a précisé qu'on ne pouvait pas faire payer les visites. Donc ce sera un partenariat avec une structure type Casino ou Banque Populaire et un tirage au sort des billets permettant les croisières.

M. BREZELLEC : Dans le partenariat on entend sponsoring aide financière parce qu'il y a l'accueil des équipages, il y a l'alimentation, il y a beaucoup de choses...l'hébergement surtout.

M. LE MAIRE : Absolument. Tout cela c'est prévu dans le budget. De toute façon le budget Océaniques sera examiné d'une façon détaillée le 10 avril de mémoire lors de la commission animations pour laquelle les participants ont reçu une convocation.

Article 64131 – rémunérations

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. ABBEST : J'ai une question. C'est à 1121 agent de police – 252254 à 3.240. Je ne sais pas par quoi c'est justifié. C'est à la page 25 sur 32, l'article 64131 dans les rémunérations et chapitre 1131.

M. LE MAIRE : Un saisonnier pour l'été.

M. ABBEST : Ce serait plus un agent, c'est ça ?

M. LE MAIRE : C'est un saisonnier pour l'été.

M. ABBEST : Ce serait plus un agent. Et puis après, l'école municipale de musique, le chapitre 3112 dans le même article, un réalisé 2012 à 83.460 € - dans les rémunérations article 6431, le chapitre 3112 école de musique municipale, le réalisé 2012, 83.460 € la proposition 2013 : 93.700 €.

M. LE MAIRE : Philippe LOUESDON me dit qu'il y a en partie la « CDI-sation » qui entraîne une légère augmentation, (à la remarque d'un élu : non c'est la titularisation qui n'a pas été votée) et comme il y a deux années scolaires sur l'exercice, on part sur une enveloppe légèrement majorée, d'ailleurs on le voit bien puisque dans le BP 2012 on avait retenu 90.640 et on a réalisé seulement 83.000, pour avoir simplement la certitude que les fonds y sont tous.

M. BREZELLEC : Est-ce qu'on peut demander la rectification de cette ligne, de la repasser sur le réalisé 85.000 mais pas 93.000. Ce qui éviterait de voter contre le chapitre si on n'a pas envie de

M. LE MAIRE : C'est un peu dangereux quand même parce que si on n'a pas assez de fonds cela obligera à une DM uniquement pour payer les salaires.

M. BREZELLEC : Cela fera une DM

Intervention d'un élu (inaudible)

M. LE MAIRE : ha non, la préfecture recommande et la Cour Régionale des Comptes et

M. LE MAIRE : D'avoir un budget le plus sincère possible.

M. TANON : Quel est le risque ?

M. LE MAIRE : En fait, il n'y a pas de risque particulier à avoir ce montant, je ne vois pas le problème....

Intervention d'élus (inaudible)

M. LE MAIRE : C'est un prévisionnel, ce n'est pas du tout une obligation. On paiera les salaires qu'il faut payer. Donc je ne vois pas le risque qu'il peut y avoir sur ce poste. Alors écoutez, moi je propose de voter tel quel.

Article 6458 – cotisations aux autres organismes sociaux

M. ABBEST : Une question s'il vous plaît sur cet article 6458 – chapitre 0205 – service technique. Donc le réalisé 2012 5.424, au budget 2012 il y avait 5.855 et là je vois 12 .030.

M. MORICE : Il y a également d'autres lignes, celle concernant l'école maternelle publique Les Embruns, cela passe de 100 € à 1.100, l'école de musique cela passe de 450 à 2800,

M. LE MAIRE : Mais cela ça a été vu en commissions. Toutes les questions n'ont pas été posées ?

M. ABBEST : Bien que cela ait été vu en commission ça appelle une remarque de ma part.

M. LE MAIRE : Mais elle est tout à fait respectable.

M. LORANT : La dernière commission a duré 3 heures, vous n'êtes resté qu'une partie

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'abord vous n'avez pas la parole, ensuite ce n'est pas la peine de polémiquer sur des choses aussi simples.

M. LORANT : Ce n'est pas une affaire simple.

M. LE MAIRE (s'adressant à M. LOUESDON) : Vous n'avez pas d'explication ? Alors bon c'est une augmentation qu'il faudrait justifier.

M. LORANT : C'est un budget qui a été préparé sur une table de bistrot.

M. TANON : Arrête tes conneries LORANT, il y en a marre. Tu peux dire cela au personnel de la mairie qui a bossé ...

M. LORANT : Mais on rigole....

M. LE MAIRE : On va chercher l'explication et on reviendra sur le vote de cet article. Il s'agit de l'article 6458 - cotisations aux autres organismes sociaux.

023 – virement à la section d'investissement

M. LE MAIRE : Le montant en sera légèrement modifié compte tenu du vote de tout à l'heure puisqu'on a abaissé un article de 9.000 et quelques € à 5.000. Donc je considère que les 420.000 € indiqués ici sont affectés par la modification. Sous réserve de cette modification, je passe au vote.

6531 – indemnités

M. LE MAIRE : Les indemnités seront naturellement ajustées au vote de tout à l'heure.

Mme POIGNONNEC : Il doit être voté en équilibre donc il faut tenir compte des chiffres.

M. LE MAIRE : C'est ce que je viens de dire. Le montant sera précisément celui qui a été voté tout à l'heure, donc 44.000 €.

6532 – frais de mission

Intervention d'élus

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. LE MAIRE : Attendez, il y a quelque chose qui je reprends le vote sur les indemnités. Alors vous êtes contre ce pourquoi vous étiez pour ? Cela n'a aucune importance mais simplement j'essaie de compter. Si, si, je commente quand je veux. Non j'ai bien compris que j'étais un mauvais maire à vos yeux. (vote). Il y a donc un vote pour en plus.
Frais de mission 1.000 €.

6536 – frais de représentation du Maire

M. VASSELIN : Les frais de représentation du Maire c'est pour y prendre son activité...

M. LE MAIRE : Non, enfin allez-y je vous laisse terminer.

M. VASSELIN : Et on a 5.600 € de frais de réception qu'on a voté précédemment, je ne comprends pas pourquoi il y a spécifiquement une ligne de frais de représentation du Maire de 500 €.

M. LE MAIRE : Alors attendez, on va prendre l'article.

M. VASSELIN : Les indemnités servent à cela, c'est prévu dans les indemnités.

M. LE MAIRE : C'est une ligne à part qui a toujours été à part en comptabilité...

M. LORANT : C'est faux, elle a été créée un jour lorsque vous êtes allé manger à l'hôtel Saint Quay et vous....

M. LE MAIRE : Attendez, on va essayer de rester à un bon niveau on va vérifier la ligne.

M. LE MAIRE : Elle est à 500 € tous les ans, si cela vous intéresse je peux même vous donner le montant réellement dépensé dans la mandature précédente.

Protestations des élus – brouhaha.

M. LE MAIRE : ça serait peut-être intéressant.

M. ALLENOU : D'accord, poussez donc jusqu'à la mandature encore d'avant. On va voir les chiffres.

M. LE MAIRE : Absolument. Cela sert simplement à honorer les factures de restaurant éventuelles, lorsque le Maire a une invitation. Donc 500 €, ils ne sont pas forcément dépensés, mais c'est une ligne qui est réservée à cela.

M. VASSELIN : Je peux compléter ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. VASSELIN : De mon point de vue, les indemnités, frais de représentations du Maire, sont prévus dans les indemnités du Maire, comme pour tous les représentants

M. ALLENOU : Les fonctions municipales, des adjoints et du maire, sont des fonctions normalement bénévoles et s'il y a une indemnité c'est pour faire face, il est vrai qu'il y a quand même des faux frais, c'est justement pour cela qu'il y a une indemnité.

M. LE MAIRE : M. JOUNENT je vous remercie de vos commentaires. Donc cette ligne, ce n'est pas grave, vous allez voter contre tout simplement si vous n'êtes pas d'accord. Alors ces frais de mission 500 € ...

M. BREZELLEC : On vient de me faire une remarque à juste titre. Tout ce qui a été calculé sur l'article 6533 notamment découle des indemnités du Maire et des Adjoints, comme on a modifié le chiffre, il y aura un léger décalage

M. LE MAIRE : Les cotisations de retraite devront être ajustées... .

M. BREZELLEC : .. on a voté sur la base de 41.200 € mais ce sera toujours un petit peu plus forcément.

M. LE MAIRE : Ce ne sera pas 1.519 mais peut-être 1.600 et quelques. D'accord. Donc on va ajuster les cotisations retraite. Donc en ce qui concerne les frais de mission – article 6536 – 500 €.

Monsieur le maire passe au vote.

Article 65372 – cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de...

M. LE MAIRE : Attendez, je vais vérifier parce que là il y a une coupure de frappe. 100 € De fin mandat.

Mme POIGNONNEC : Ce n'est pas si compliqué. Le budget il a été préparé logiquement.

M. LE MAIRE : C'est bien le montant des indemnités. 100 €. D'accord.

Article 657362 – CCAS

M. LE MAIRE : Cela a déjà été voté en subvention.. 70.000 €.

Au moment du vote des « contre » : c'est étonnant que votant la subvention vous votiez contre aujourd'hui dans le budget parce que c'est le même montant, le même destinataire, mais je me permets de vous le dire parce que c'est quelque chose de pas très cohérent. Vous pouvez parfaitement voter contre le budget mais au moins rester un tout petit peu cohérents.

M. LORANT : Vous n'avez pas de commentaires à faire Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai à faire les commentaires que je souhaite.

M. LORANT : Non vous n'avez pas à faire de commentaires ...

Réactions des élus - brouhaha

M. LE MAIRE : Votre vote est libre et mon commentaire l'est également. Mais cela n'a aucune importance.

Un élu : Il faudrait que les nôtres (commentaires) le soient également.

Mme BRE : Je voudrais parler s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Oui bien sûr.

Mme BRE : Donc vous dites ce que vous voulez et nous on vous redira exactement la même chose.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Article 658 – Charges diverses de la gestion courante

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. ABBEST : Sur l'article 658 – Ce commentaire sur les allocations de vétéran. Si j'ai bien compris, l'allocation de vétéran, c'est une allocation que la commune verse aux pompiers en retraite.

M. LE MAIRE : Oui

M. ABBEST : Alors la question que je me pose c'est : est-ce que c'est pour les pompiers donc en retraite effectivement actuellement, est-ce que c'est pérenne également pour les futurs pompiers qui vont être en retraite. Pour les pompiers futurs retraités.

M. LE MAIRE : S'il y a des futurs retraités en 2013, il paraît logique de les intégrer, mais s'ils sont en retraite en 2014 et bien on les mettra dans le budget 2014.

M. BREZELLEC : Non mais la question que William pose et que je partage c'est qu'à une époque les pompiers étaient à la charge de la commune ce qui n'est plus du tout le cas maintenant.

M. LE MAIRE : C'est une tradition en fait.

M. BREZELLEC : Alors est-ce que ce sont les pompiers qui étaient à l'époque à la charge d'une caserne municipale qui sont pris là dans cette allocation de vétéran ou est-ce que c'est une quote-part que la commune verse systématiquement au SDIS.

M. MORICE : La même question avait été évoquée il y a un ou deux ans avant et il avait été clairement dit que les nouveaux pompiers ne sont plus impliqués par les problèmes d'allocation de vétéran mais tous ceux qui étaient retraités le restent. Donc petit à petit cela devrait être apuré.

M. BREZELLEC : Ce qui semble normal.

Mme POIGNONNEC : C'est cela la règle.

Article 67441

M. ABBEST : Une remarque. Donc il s'agit de l'article 67441, moi je demanderai à ce que le chapitre 3141 soit retiré de cet article. C'est-à-dire la somme de 124.390 € concernant « budgets annexes dotés de la seule autonomie » pour le cinéma.

M. LE MAIRE : Et bien écoutez, on va voir le budget cinéma tout à l'heure, moi tant qu'on ne l'a pas examiné, pour le moment je le laisse.

M. LORANT : On aurait dû le voter avant.

M. LE MAIRE : Ah non on commence toujours par le budget principal.

M. ABBEST : Je tiens à ce que ce soit donc effectivement au ...

M. LE MAIRE : J'ai bien compris, ce sera au PV.

M. LORANT : Il n'y a pas eu de réunion sur le cinéma.

M. LOUESDON donne une explication concernant « l'article 6458 – cotisations aux autres organismes sociaux » qui avait été « mis en attente » : je contrôlerai tout à l'heure avec Mme ISSELIN, vérifier exactement le nom de l'organisme, je crois que c'est lié au GIPA et aux augmentations des cotisations, mais je ne veux pas vous l'assurer, je ne suis pas sûr que ce soit à cet endroit là.

M. LE MAIRE : Alors on va passer quand même au vote. Bien sûr Philippe LOUESDON s'engage à vérifier tout à l'heure l'attributaire exact.

Nous passons maintenant aux recettes du budget principal.

Article 7336 – Droits de place

M. MORICE : On avait évoqué la modification des tarifs. Donc à priori les tarifs devraient être un petit peu à la hausse donc on devrait avoir des recettes supérieures dans l'année, supérieures à celles de l'année dernière. Alors que là c'est plus bas que l'année dernière.

M. LE MAIRE : C'est probablement en hausse bien que l'activité ne soit pas terrible. J'ai des échos des commerçants qui sont vraiment mauvais sur leurs activités et par prudence on met cela. De toute façon si on a des recettes supérieures ce sera très bien.

Article 7788

M. ABBEST : S'il vous plaît. L'article 7788, c'est « produits exceptionnels divers ». On avait réalisé 12.925 € en 2012 et on prévoit 6.100 € en recettes en 2013.

M. LE MAIRE : Et bien, oui à partir du moment où c'est exceptionnel ça doit être difficile à prévoir.

M. ABBEST : Cela j'avais compris. C'est de mon niveau.

M. LE MAIRE : Oui mais je crois que c'est la bonne réponse.

M. ABBEST : J'avais compris mais je suis quand même étonné. Pourquoi on a une somme si différente. C'est tout. Cela me paraît curieux. Mais je vous rassure encore sur mes facultés, j'avais compris.

M. LE MAIRE : Ah mais je n'avais jamais voulu attenter à vos facultés.

M. ABBEST : Si, si.

M. LE MAIRE : Nous passons au vote de l'investissement.

M. TANON : Je m'octroie une pause de 5 minutes et je donne pouvoir à Bernard OLIVER

M. LE MAIRE : Section d'investissement, là on va voter par opération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

000 - Opérations non individualisées – travaux en régie

M. MORICE : Sur la ligne « restauration immobilière bâtiments communaux » est-ce que les travaux sur la librairie du port sont prévus dans cette ligne ou pas.

M. LE MAIRE : Dans les 25.500, autres bâtiments publics ...

M. MORICE : C'est bien un bâtiment communal maintenant.

M. LE MAIRE : Ah oui.

M. LE MAIRE : Moi je pense qu'ils le sont. Oui.

A l'intervention d'un élu (non audible) : non ce n'est pas repeint en blanc, non. Cela a été, à la demande de William ABBEST rénové pour que ça ait un aspect un petit peu plus Et je crois que c'est bien fait d'ailleurs. Oui je crois que c'est dans les 25.000 €.

M. MORICE : Cela a été évalué, le coût des travaux ? Donc si ça n'a pas été évalué ça ne peut pas être dans le total.

M. LE MAIRE : Tout dépend de ce que nous ferons. C'est-à-dire que si on réussit à revendre, ce qui je le répète pour l'année 3 n'est pas évident parce qu'il y a une fragilité juridique actuellement dans l'appropriation, on n'a pas forcément de travaux à faire.

M. MORICE : Non mais pour l'instant ce n'est pas la fragilité juridique, c'est la fragilité technique qui m'inquiète.

M. LE MAIRE : Pourquoi ? Non, non, il y a de l'humidité à l'intérieur mais le bâtiment en lui-même n'est pas en danger. Au dessus il y a des habitations qui sont occupées.

261 – Services administratifs

M. MORICE : Une question. Cela concerne les problèmes « 15 vélos mis à la disposition des enfants », pour 3.500 €.

M. LE MAIRE : Oui quelle est la question.

M. MORICE : Il me semble qu'on avait évoqué le tracé de la piste de prévention (routière) mais l'achat des vélos, cela ne me dit rien du tout ou alors j'ai eu un trou.

Mme KERVOELEN : On n'avait pas compté les vélos.

M. LE MAIRE : C'est une erreur ? Et bien merci, la ligne est restée par erreur, donc on va la supprimer.

M. ABBEST : Une question s'il vous plaît. Traçage de la piste de prévention routière 9.000 m². On la trace où ?

M. ABBEST : 9.000 m²

M. LE MAIRE : 900 ?

M. ABBEST : Moi je lis ce qu'il y a sur le budget et je voudrais savoir où on la trace.

M. MORICE : C'était prévu devant la salle de sport mais cela ne fait pas 9.000 m².

M. LE MAIRE : Alors on me dit que c'est une erreur de l'avoir maintenu. On le supprime. On maintient la ligne 5.000 € pour le traçage de la piste et on supprime les 3.500 €.

M. ABBEST : Alors si on lit la ligne au-dessus, « prévention routière » groupe de travail pour étudier ce projet.

M. LE MAIRE : Oui effectivement mais personne n'a voulu y participer. On va le supprimer alors...

Contestations des élus

M. LE MAIRE : Alors sous réserve de la suppression de ces 2 lignes ... Donc je reprends le total 97.743,24 moins ce qui va être supprimé, qui est contre ?

Monsieur le Maire passe au vote.

M. LORANT : C'est contre la suppression ?

262 – Services techniques

M. ABBEST : Question s'il vous plaît. Alors 262 « services techniques », mobilier urbain, jardinières, poubelles, corbeilles, plages, banc, panneaux, mâts etc.... 15.000 €. Cela ne paraît quand même bien faible. Des poubelles, il n'y en a nulle part, les jardinières, il y en a, des corbeilles je cours après en permanence, les bancs un petit peu, panneaux mâts, expliquez-moi ce que l'on peut faire avec 15.000 € sur une année concernant le mobilier urbain.

M. LE MAIRE : Cela a déjà été évoqué en commission.

M. ABBEST : Oui mais je le ré-évoque.

M. LE MAIRE : Non je crois que c'est la première fois que vous l'évoquez...

M. ABBEST : Non non ce n'est pas la première fois, je vous rassure.

M. LE MAIRE : Vous êtes sûr que vous étiez en commissions ?

M. ABBEST : Peut-être pas à celle-là mais je pourrais vous faire si vous voulez la liste des commissions auxquelles j'ai participé et auxquelles vous vous participez. Ceci étant, ces 15.000 € cela me paraît quand même très faible.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous proposez ?

M. ABBEST : Moi je propose 30.000 €.

M. LE MAIRE : Mais on peut faire une DM effectivement.

M. ABBEST : On peut faire une DM

M. LE MAIRE : On peut le prévoir aussi. On peut rajouter 15.000 €.

Plusieurs élus parlent (inaudible)

M. LORANT : Qui dit mieux ?

M. ABBEST : S'il vous plaît j'aurais d'autres remarques également. Je vais en profiter sur ce 262. Décors de fin d'année, secteur casino, provisions 20.000 € et je ne vois pas, pour le secteur du port, de provisions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un problème de port ou de casino. C'est un problème de remplacement des décorations qui sont soit à tel ou tel endroit, donc ce n'est pas soit mises à tel ou tel endroit, donc ce n'est pas une discrimination.

Mme POIGNONNEC : Alors pourquoi le préciser ?

M. ABBEST : Moi je regrette, vous m'excuserez mais j'habite quand même le quartier du port, je regarde d'une façon très appuyée et très précise la nature et le type de décorations que nous pouvons avoir sur ce quartier et je compare avec ce qui existe sur d'autres quartiers. Et quand je vois effectivement 20.000 € pour les remplacements, pour des mises à niveau, je suis d'accord, moi je voudrais bien avoir quelque chose sur le secteur du port.

M. LE MAIRE : Absolument mais si cela n'a pas été évoqué comme cela c'est que probablement sur le port il y a des décorations qui peuvent être encore utilisées sur le casino elles sont peut être vieilles...

M. ABBEST : Je reviens après sur les engagements, c'est-à-dire dans le libellé à la fin de cette opération 262, engagements 18.990 € - 1906, 19013, 19032 décorations de Noël et je demande que ce soit reporté à ce moment là sur le secteur du port ces 12.816 €. Puisque ce sont des informations pour « dépenses engagées – report ».

M. LE MAIRE : C'est tout à fait envisageable.

M. ABBEST : Bon très bien.

M. LE MAIRE : Alors (Monsieur LOUESDON parle au Maire)...elles sont déjà engagées. Alors oui effectivement.

M. ABBEST : Alors on les fait glisser...

M. LE MAIRE : Non non il n'y a pas à les faire glisser. Mais ce qu'on peut imaginer c'est que ce soit utilisé pour le port tout simplement.

M. ABBEST : Absolument.

M. LE MAIRE : Alors on va tenir compte de cela. Donc en ce qui concerne les services techniques donc l'article 262 on ne modifie que la ligne, oui oui on va augmenter de 15 à 30.000 € si vous en êtes d'accord, mobilier urbain...Attendez je vais le mettre au vote.

Alors en ce qui concerne les services techniques on passerait donc de 189.600 € à plus 15.000. Qui est contre ?

M. ABBEST : Et les 12.000 viennent au secteur du port.

M. LE MAIRE : Non non parce que ça c'est déjà engagé. Donc on ne peut pas.

M. ABBEST : Je repose la question, qu'est-ce qu'on fait ?

M. LE MAIRE : On les mettra au port, j'ai déjà répondu là-dessus.

Le Maire passe au vote.

270 – Centre des Congrès

M. ABBEST : Une remarque s'il vous plaît. Pour le 270 – remplacement de jardinières, cela vient bien en supplément des jardinières que j'ai déjà vues quelque part tout à l'heure.

M. LORANT : Il y a déjà 2 ou 3 lignes de corbeilles et 2 ou 3 lignes de jardinières William.

349 – Tennis municipaux

M. MORICE : Le remplacement du filet c'est du domaine du propriétaire ou c'est du domaine de l'occupant ? C'est comme quand on est propriétaire d'un appartement, le chauffe-eau, les réparations normales etc ... est-ce que c'est du domaine du propriétaire ou de l'occupant, je pose la question.

M. LE MAIRE : Ça a toujours été la municipalité qui a remplacé les filets.

M. MORICE : Je pose la question.

M. LE MAIRE : Oui, je réponds. Je recommence le vote pour qu'il soit clair.

Après le vote

M. LE MAIRE : Donc cette opération ne sera pas réalisée. Voilà. Quand on parle tennis ça chauffe.

M. MORICE : On se demande pourquoi.

Mme GIRARDET : ... et d'autre part, je ne vois pas l'intérêt de voter contre cela, étant donné que vous avez voté pour la réfection des terrains. Donc si on ne peut pas mettre des filets neufs, je ne vois pas à quoi cela sert.

Un élu : Il vaut mieux ne pas se poser de questions.

M. LE MAIRE : On cherchera la cohérence plus tard.

428 – Aménagement sécurité RD 786

M. LE MAIRE : Cela c'est la provision qui avait été préparée pour l'aménagement du carrefour des Prés Mario. Vous l'avez refusée mais vous avez souhaité garder une provision en disant « on va l'utiliser à autre chose ». Voilà c'est pour cela qu'on l'a remis.

M. LORANT : Vaut mieux la reporter sur la rue de la Croix Tomelot. Rue de la Croix Tomelot, il n'y a rien actuellement de prévu. C'est plus intelligent je pense.

M. LE MAIRE : Il y a pour la prochaine commission travaux, des projets qui vont être présentés, notamment l'aménagement du parking qui serait réalisé rue des Trois Frères Salaün sur le terrain acheté il y a un an et demi. Vous vous souvenez peut-être, il y a 15 parkings à faire donc ce qui soulagerait... et là il y a à peu près 80 à 90.000 € à prévoir. Ce que l'on peut faire c'est, si vous ne souhaitez pas ce libellé, mettre une provision pour autres opérations.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

M. LORANT : La rue de la Croix Tomelot, actuellement les services techniques sont dessus toutes les semaines à mettre un peu de roche, un peu bitume. Ils y étaient encore ce matin à mettre du bitume à chaud et là il y a un problème pour aller au cimetière.

M. LE MAIRE : Ce qu'on ne peut pas faire c'est comme cela, tout d'un coup au moment du budget dire et bien tiens il y a un chantier ou un projet à tel endroit et ce sera tant.... mais on fait vraiment ce qui vous paraît raisonnable.

M. BREZELLEC : Il me semble qu'on avait insisté pour que les aménagements annexes, enfin annexes à ce carrefour des Prés Mario, soient d'abord réalisés. Notamment en dessous du Moulin. Un certain nombre de personnes pensent, ici, qu'il faut absolument réduire la deux fois deux voies en deux fois une voie avec un terre-plein central qui permettra la traversée plus facilement pour les gens qui habitent...

M. LE MAIRE : Ah oui mais cela c'est le moulin, c'est tout un projet nouveau très important qui ne va pas se faire en un mois.

M. BREZELLEC : Oui d'accord mais ...

M. LE MAIRE : Il faut l'accord du Conseil Général, il faut recommencer des études C'est un projet lourd.

M. BREZELLEC : Oui il y a aussi l'accès des routes annexes dont la Croix Tomelot mais il y a en d'autres aussi et cela me semble plus prioritaire que de faire actuellement le tourne à gauche des Prés Mario.

M. LE MAIRE : Mais le tourne à gauche ne sera pas fait puisqu'il a été refusé. Simplement vous avez énoncé le souhait de maintenir une provision pour étudier un autre projet aux Prés Mario. C'est la raison pour laquelle il y est. Maintenant on peut tout à fait le suggérer ou le changer. Ce qu'on ne peut pas faire c'est mettre une somme qui ne corresponde pas à un montant ou ce qu'on appelle une prévision administrative sur un projet déterminé, parce qu'il faut quand même du temps pour étudier un projet. Alors vous souhaitez qu'on supprime ce poste ?

Les élus : Non

M. LORANT : Non on veut absolument la rue de la Croix Tomelot.

M. LE MAIRE : Donc ce que vous souhaitez, c'est quoi : on maintient le montant, on le diminue on l'appelle autrement.

Un élu : on modifie le libellé.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous proposez comme libellé ? J'attends vos propositions.

M. ALLENOU : C'est l'aménagement des voies adjacentes à ce carrefour, qui arrivent à ce carrefour, et son environnement. Il n'y a pas que les voies qui sont directement adjacentes mais aussi l'environnement. Il y a la circulation qui s'intensifie, on fait des lotissements et on ne pense pas aux rues qui y conduisent et qui en sortent. « Aménagement voirie ».

M. LE MAIRE : « Aménagement voirie » pour quel montant ? On le garde.

Au moment du vote - M. LE MAIRE : Ah vous êtes quand même contre votre proposition. C'est rigolo, ce n'est pas grave...

M. ALLENOU : Je crois que j'ai expliqué, on n'est pas forcément contre le budget, contre le contenu du budget, c'est un petit peu absurde d'avoir voté contre les recettes par exemple, on n'est pas sot à ce point là...

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas contre les propositions, vous êtes juste contre le Maire, j'ai compris.

M. ALLENOU : Absolument. Contre la qualité et la capacité du Maire à exécuter correctement le budget.

Mme KERVOELEN : il y a déjà « aménagements de voirie ».

M. LE MAIRE : Alors on va mettre « autres aménagements de voirie ».

Des élus proposent de rajouter « secteur des Prés Mario ».

M. LE MAIRE : Alors, c'est ce qu'avait proposé Frédérique ISSELIN ; on va mettre : « autre voirie » et on mettra départementale 786. Cela vous va.

M. LORANT : Je m'absente deux minutes. Je donne un pouvoir à Robert ALLENOU et un pouvoir à Martine POIGNONNEC.

M. BREZELLEC : Non tu ne peux pas légalement donner le pouvoir de quelqu'un qui t'a donné pouvoir à toi. C'est nominatif.

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose c'est qu'on fasse dans un temps proche une petite pause pour que chacun puisse se détendre.

On va terminer et on vous laissera quelques minutes.

M. LORANT : Je donne pouvoir à Robert.

M. LE MAIRE : Jeanne LUCAS ne votera pas.

M. le Maire passe au vote.

Monsieur le Maire propose une interruption de séance de 10 minutes

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Reprise de la séance

Délibération n° 21/03/2013-03

Budget annexe « Port » - Budget primitif de l'exercice 2013

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le projet de budget annexe Port pour l'exercice 2013. Ce projet s'établit pour le fonctionnement par article et pour l'investissement par opération :

En fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		58 599,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	8 300,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00
6064	Fournitures administratives	360,00
6066	Carburants	1 200,00
6068	Autres matières et fournitures	50,00
6152	Sur biens immobiliers	1 044,00
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	2 000,00
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	3 500,00
6156	Maintenance	7 045,00
618	Divers services extérieurs	6 600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	650,00
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honorari	350,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	8 000,00
63512	Taxes foncières	11 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FR. ASS.		80 605,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachem	69 345,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	120,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	7 900,00
6451	Cotisations à l'EURSSAF	2 420,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	520,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 245,00
	023(ordre) Virement à la section d'investissement	9 245,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		95 475,00
6811	(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations i	95 475,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		7 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 500,00
66 CHARGES FINANCIERES		49 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00
66112	Intérêts rattachement des icne	7 200,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		100,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	100,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION-FONCTIONNEMENT		300 724,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		44 720,00
777	(ordre) Quote-part des subventions d'investissement virée	44 720,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE		201 300,00
701	Redevances de mouillages	103 000,00
7083	Locations diverses	91 500,00
7087	Remboursements de frais	6 800,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		54 115,00
74	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	54 115,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		589,00
778	Autres produits exceptionnels	589,00
TOTAL RECETTES EXPLOITATION-FONCTIONNEMENT		300 724,00

En investissement :

SECTION INVESTISSEMENT			
Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opération financière	104 720,00 €	134 720,00 €
383	Programme futur	30 000,00 €	- €
TOTAL		134 720,00 €	134 720,00 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par :

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

- **d'approuver le projet de budget annexe « Port » pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.**

Avant le vote de la section d'investissement :

Remarque de M. MORICE : Pour la facilité d'exploitation de cette liste si éventuellement il y avait possibilité d'éviter les lignes toutes noires qu'on n'arrive pas à lire, dans l'impression utiliser un système qui passe mieux à la photocopie.

M. LE MAIRE : Exact.

M. MORICE : Parce que là il y a des chiffres qu'on n'arrive pas à lire.

M. LE MAIRE : Vous avez tout à fait raison.

M. MORICE : Merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Point n° 6

Monsieur le Maire indique : une petite correction a été apportée donc on va vous distribuer le document actualisé car suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres pour la prestation de service d'exploitation en régie du 1^{er} avril au 30 juin, ce que nous allons voir d'ailleurs dans le détail la semaine prochaine, il convient de modifier les montant inscrits selon les indications que vous allez avoir.

Délibération n° 21/03/2013-04

Budget annexe « Assainissement » - Budget primitif de l'exercice 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe assainissement pour l'exercice 2013. Ce projet s'établit comme suit pour le fonctionnement par article et pour l'investissement par opération.

En fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
011	Charges à caractère général	113 500,00 €
611	Sous-traitance générale	82 000,00 €
6152	Entretien et réparations sur biens mobiliers	4 000,00 €
617	Etudes et recherches	7 000,00 €
618	Divers	1 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00 €
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires	1 500,00 €
6231	Annonces et insertions	15 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	2 900,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	109 045,00 €
6811	Dotations aux amortissements	109 045,00 €
66	Charges financières	7 950,00 €
66111	Intérêts des emprunts et dettes	7 600,00 €
66112	Intérêts - rattachement des icne	350,00 €
023	Autofinancement complémentaire de la section	57 805,00 €
	virement à la section d'investissement	57 805,00 €
Total dépenses fonctionnement		288 300,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 300,00 €
777	Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat	19 300,00 €
70	Ventes de prod. fabr., prest. de serv. marchand	269 000,00 €
70611	Redevances d'assainissement collectif	269 000,00 €
Total recettes fonctionnement		288 300,00 €

En investissement :

SECTION INVESTISSEMENT			
Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opération financière	43 150,00 €	843 150,00 €
122	Programme 2013	800 000,00 €	- €
TOTAL		843 150,00 €	843 150,00 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 au 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par :

Treize (13) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLE, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVALE, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Dix (10) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

- **d'approuver le projet de budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.**

Point n° 7

M. LE MAIRE : En ce qui concerne le cinéma, en fonctionnement il est prévu il 3 mois de charges et de recettes en régie et 9 mois de prise en charge uniquement ce qui ne sera pas dédié au délégataire que nous choisirons la semaine prochaine. C'est-à-dire les fluides, les amortissements d'emprunts, la maintenance.

Délibération n° 21/03/2013-05

Budget annexe « Cinéma » - Budget primitif de l'exercice 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Cinéma pour l'exercice 2013. Ce projet s'établit comme suit pour le fonctionnement par article et pour l'investissement par opération :

En fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
011	Charges à caractère général	49 520,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	10 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	250,00
6064	Fournitures administratives	200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
607	Achats de marchandises	500,00
6135	Locations mobilières	15 600,00
6152	Entretien et réparations sur bâtiments	2 500,00
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	1 200,00
6156	Maintenance	4 320,00
6161	Primes assurances - multirisques	1 000,00
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires & honoraires	1 500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00
6237	Publications	1 800,00
6248	transport de biens-divers	800,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

6262	Frais de télécommunications	600,00
627	service bancaires	150,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00
6358	Autres Droits	3 100,00
012	Charges de personnel	24 930,00
6332	cotisation versée au fnal	20,00
6336	cotisation au centre national et centre gestion	410,00
6411	salaires appointements, commissions de bases	17 500,00
6451	cotisations à l'urssaf	5 200,00
6453	cotisations aux caisses de retraite	640,00
6454	cotisation aux assedic	1 110,00
6475	médecine du travail,	50,00
042	Dotations aux amortissements	14 030,00
6811	Dotations aux amortissements	14 030,00
65	Autres charges de gestion courante	1 025,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	900,00
658	charge diverse de gestion courante	125,00
66	Charges financières	28 915,00
66111	intérêts des emprunts	27 600,00
66112	intérêts rattachement des icne	1 315,00
023	Virement à la section d'investissement	47 015,00
023	Virement à la section d'investissement	47 015,00
Total de la section d'exploitation - dépenses		165 435,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
042	Opération d'ordre de transfert entre section	11 045,00
777	quote part des subventions investissement virée	11 045,00
70	Produits de gestion courante	30 000,00
706	Redevances et droits des services	29 000,00
707	Ventes de marchandises	1 000,00
74	Subventions d'exploitations	124 390,00
74	Subvention Ville de Saint-Quay	124 390,00
Total de la section d'exploitation - recettes		165 435,00

En investissement :

SECTION INVESTISSEMENT			
Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opération financière	61 045,00 €	61 045,00 €
100	Cinéma	6 700,00 €	6 700,00 €
TOTAL		67 745,00 €	67 745,00 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Douze (12) voix pour (M. Dominique BLANC, M. Georges BREZELLEC, Mme Isabelle QUERE, M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mme Frédérique GIRARDET, M. Bernard OLIVER, Mme Annick CLERE, M. Patrick LE CHEVOIR, M. Albert VASSELIN, M. Bernard MORICE et M. Jacques MARTIN)

Et

Onze (11) voix contre (Mme Martine POIGNONNEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. Michel ROCFORT, M. Alain LORANT, M. Michel JOUNENT, Mme Pascaline VEDRINE, M. William ABBEST, Mme Sylviane BRE, Mme Jeanne LUCAS, M. Robert ALLENOU et Mme Marie-Françoise HYDRIO)

- **d'approuver le projet de budget annexe « Cinéma » pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.**

Pendant la présentation du Budget

Subvention Ville de Saint-Quay – Remarque de Monsieur JOUNENT : Pour l'année 2012 et selon la prévision 2013, on aura donné 267.200 € de subvention d'équilibre.

M. LE MAIRE : Nous en sommes au budget 2013. Donc j'ai bien entendu votre remarque.

M. JOUNENT : 267.200 €.

Point n° 8

Monsieur BREZELLEC a quitté la salle et a donné pouvoir à M. ABBEST.

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 23

M. LE MAIRE : Il s'agit de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). En fait il s'agit d'une information et d'une consultation en amont sur les questions importantes et le calendrier de travail. Donc vous avez reçu une note synthétique sur le sujet, il y a un dossier complet qui est à votre disposition à l'urbanisme et il s'agit simplement de donner un avis de principe sur la méthodologie concernant ce schéma directeur. Avez-vous des questions ?

M. ABBEST : Il y a un décalage entre les articles sur l'ordre du jour et la note de synthèse.

Sylvie LE JEUNE : C'est moi qui ai fait l'erreur.

M. ABBEST : Vous êtes toute excusée.

Délibération n° 21/03/2013-06

Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021- information - Consultation en amont sur les « questions importantes et le calendrier de travail »

Monsieur le Maire indique qu'une consultation nationale a été lancée par le Comité de bassin Loire – Bretagne de l'Agence de l'Eau en vue de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne. Cette information a été donnée, par note, aux membres du Conseil Municipal. Les Quinocéens ont été informés de cette consultation par l'insertion d'une mention sur le site internet de la Ville et par un affichage en mairie.

Monsieur le Maire rappelle que « *le SDAGE décrit la stratégie adoptée pour une durée de six ans afin de retrouver un bon état des eaux en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques. Il fixe des orientations et des dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés.*

Le SDAGE en cours a été adopté par le comité de bassin fin 2009. Il s'achèvera fin 2015. Un nouveau SDAGE doit être préparé dès maintenant pour être opérationnel pour la période 2016-2021. » (Comité de Bassin Loire Bretagne) C'est le but de la consultation en cours.

Les questions débattues sont disponibles sur le site de consultation internet créé à cet effet www.prenonssoin-de-leau.fr mis en place par l'Agence de l'Eau. Ces questions sont les suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

- Qualité : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité : Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- Gouvernance : Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

La consultation vise à recueillir toutes observations et propositions :

- sur les grands enjeux auxquels le SDAGE Loire – Bretagne dont l'adoption est prévue pour fin 2015 devra répondre pour progresser vers un meilleur état des eaux et des milieux aquatiques ;
- sur le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE.

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne invite la Commune à participer à cette consultation en inscrivant un point d'information à l'ordre du jour du Conseil Municipal et en faisant part de ses observations éventuelles pour le 30 avril 2013 dernier délai.

Les informations recueillies seront étudiées par le Comité de bassin qui établira une synthèse définitive qui servira de base pour la préparation du SDAGE à venir.

Le Conseil Municipal, invité à s'exprimer sur le dossier,

- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu les questions importantes visant à conduire la prochaine révision du SDAGE ;

Décide par vingt (20) voix pour, deux (2) voix contre (MM. Michel ROCFORT et Michel JOUNENT) et une (1) abstention (Mme Sylviane BRE),

- **De donner un avis favorable sur les enjeux et questions importantes présentées dans le document préparé par le Comité de bassin Loire-Bretagne qui a été élaboré en s'appuyant notamment sur les orientations du SDAGE en vigueur, le bilan à mi-parcours, l'évaluation de l'état des eaux, les nouvelles lois et réglementations. Il est traité, à notre sens, l'ensemble des questions et des pistes d'action visant à progresser vers un bon état de l'eau et des milieux aquatiques.**

Point n° 9

Retour de M. BREZELLEC.

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

Délibération n° 21/03/2013-07

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de SAINT BRIEUC – Consultation sur le projet validé

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint Briec ont commencé en 2006. Après l'adoption du Plan de lutte contre les algues vertes, la Commission Locale de l'Eau a validé, le 21 septembre 2012, les documents finaux du SAGE de la baie de Saint-Briec. Elle a transmis à la Commune, pour avis, ce dossier validé.

Le Maire rappelle aussi que le SAGE est un document qui tend à une reconquête des milieux aquatiques et une organisation de la gestion de l'eau sur le territoire concerné. D'initiative locale le SAGE est élaboré par la Commission locale de l'eau. Il décline le SDAGE à l'échelle d'un bassin versant et, si nécessaire, il adapte ou complète ses dispositions.

Il comporte, outre le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, un règlement et des zonages opposables aux tiers. Le SAGE fixe à l'échelle locale les objectifs à atteindre, détermine les moyens nécessaires (réglementaires et financiers) et cadre l'ensemble des programmes d'actions en matière de gestion des eaux sur son périmètre, à savoir ici l'ensemble du bassin versant de la baie de Saint-Briec. Ces documents auront une portée juridique forte en particulier en ce qui concerne

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) mais également les programmes (eau, assainissement, environnement) des Communes. Ces documents seront soumis ultérieurement à enquête publique.

Conformément au Code de l'Environnement, la Commune est consultée sur le projet validé. Un avis de la Commune sous forme de délibération du Conseil Municipal doit être donné avant le 11 avril 2013.

Invité à s'exprimer

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le dossier validé par la Commission Locale de l'Eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu le dossier validé présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **de donner un avis favorable au projet du SAGE validé par la Commission Locale de l'Eau.**

Point n° 10

Délibération n° 21/03/2013-08

Urbanisme – Décisions sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les déclarations d'intentions d'aliéner déposées doivent faire l'objet d'une décision par le Conseil Municipal.

13Q0018	23/02/2013	70, bd Maréchal Foch s° D n° 561	Bâti sur terrain propre - appartement (surf Hab.: 77,68 m ²) dans une copropriété, sans occupant, bâti achevé depuis moins de 10 ans Superficie totale du bien: 273 m ²
13Q0019	23/02/2013	62, bd Maréchal Foch s° D n° 582	Bâti sur terrain propre - Habitation (surf. Hab. : 140 m ² , 2 niveaux), sans occupant Superficie totale du bien: 367 m ²
13Q0020	28/02/2013	Kertugal s° A n° 1568	Non bâti, jardins Superficie totale du bien : 64 m ²
13Q0021	08/03/2013	12, bd du Général de Gaulle s° C n° 986	Bâti sur terrain propre - appartement (surf Hab.: 39,21 m ² + cave) dans une copropriété, sans occupant, bâti achevé depuis plus de 10 ans Superficie totale du bien: 2382 m ²

Invité à s'exprimer sur le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu les DIA présentées ;

Décide à l'unanimité,

- **de ne pas préempter sur les biens objets des DIA présentées.**

M. LE MAIRE : Nous n'abordons pas le Point n° 11 puisque c'est la réforme des rythmes scolaires, nous l'aborderons en plénière mardi et éventuellement lors du conseil de jeudi prochain.

Point n° 12

Dénomination de voie François HERY – proposition du Conseil Municipal

Rappel de Monsieur le Maire : Lors de la séance du 21 février dernier, le conseil municipal avait donné son accord pour la dénomination d'un espace public (voie ou site) en hommage à Monsieur François HERY.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Les élus avaient cependant souhaité poursuivre la réflexion sur le choix de la voie ou du site à proposer.

Il convient aujourd'hui de faire le point sur les différentes propositions en vue de valider l'espace qui serait retenu.

M. LE MAIRE : Donc je vous pose la question, avez-vous une proposition à faire par rapport à celle faite initialement qui était de vous le rappeler de débaptiser la rue de la Comtesse en l'appelant avenue François HERY. Avez-vous des propositions ?

M. ABBEST : Non mais des remarques. J'ai regardé de très près, bien évidemment, ce problème de l'avenue de la Comtesse à débaptiser. Cela représente quand même 100 résidences, 100 je dis bien. Il y a un historique qui est très important pour Saint Quay Portrieux, c'est la fameuse Madame la Comtesse, c'est l'île de la Comtesse, c'est la plage de la Comtesse, c'est l'avenue de la Comtesse, ce sont les résidences de la Comtesse, en plus j'ai regardé les frais éventuellement induits par ce changement. Cela veut dire qu'il faut faire tous les changements d'adresse, tous les changements de documents administratifs, tous les changements de documents fiscaux, tous les changements effectivement de lieu d'assurance. Je pense très sincèrement qu'il y a lieu, qu'il y aurait lieu de trouver un endroit représentatif effectivement mais ne mettant pas en cause tout ce que je viens d'énumérer. Vous demandiez une proposition, lorsqu'on arrive sur le port, il y a déjà une plaque qui rend hommage à Monsieur HERY en ce qui concerne la réalisation de ce port et là il y a un rond point, comme je sais que vous aimez beaucoup les ronds points, qu'on pourrait éventuellement appeler le rond point Monsieur HERY, Monsieur François HERY ou effectivement les esplanades. Il y a déjà une esplanade Eric TABARLY, il pourrait très bien y avoir une esplanade François HERY. Voilà ce que j'en pense.

M. MORICE : Concernant l'esplanade il y a actuellement des gens qui ont comme adresse esplanade du nouveau port. Apparemment cette esplanade n'a pas de nom donc cet espace serait baptisé esplanade François HERY, cela ne me semblerait pas illogique. L'espace Tabarly c'est la partie la plus proche de l'ancien quai mais pour l'autre partie le nom est libre.

M. ABBEST : C'est derrière la coopérative.

M. MORICE : Voilà, la grande place est libre. Cela pourrait très bien aller en clin d'œil à François HERY qui est quand même à la base de la création du nouveau port.

M. LE MAIRE : Y-a-t-il d'autres propositions ? Alors ce que je vous propose c'est de me transmettre par écrit vos propositions pour que je puisse en parler... non non non on ne va pas mettre au vote ce soir parce qu'il est normal que je contacte la famille pour avoir son avis. On ne va pas voter quelque chose que la famille ne souhaiterait pas. Donc ...

M. MORICE : De toute façon ce ne serait qu'une proposition qu'on ferait. Est-ce que c'est nous qui allons baptiser ou est-ce que c'est Georges qui la baptiserait à ce titre là ? Nous on proposerait et officiellement ...

M. BREZELLEC : Moi je trouve un peu surréaliste de voir cela en conseil municipal, ça devrait être vu en plénière. La discussion... cela peut être très désagréable pour la famille, pour des gens qui sont concernés. C'est une discussion qui doit avoir lieu en plénière et après on entérine en conseil municipal. Je trouve cela un peu décalé.

Mme POIGNONNEC : Moi aussi.

M. LE MAIRE : Moi je veux bien mais je signale que c'est ce qui avait été demandé lors du conseil.

Mme POIGNONNEC : On aurait pu aussi discuter en plénière.

M. BREZELLEC : On a une plénière mardi je pense que ce type de discussion....

M. LE MAIRE : On peut très bien en parler en plénière. On en reparle mardi, il n'y a aucun souci et ensuite je prendrai contact avec la famille pour lui répercuter tout simplement la proposition.

Ce point est le dernier avant de passer aux questions diverses. Avant de passer aux questions diverses, je voudrais vous dire un mot.

Avec cette révision des indemnités du maire et des adjoints, vous croyez avoir atteint votre but : la démission du maire. C'est bien ce que vous avez proclamé dans la presse à différentes reprises.

Quelle erreur de jugement ! Comment avez-vous pu penser un seul instant que j'ai accepté d'être tête de liste et maire pour les indemnités ? Vous n'avez rien compris.

Dès le début du mandat, j'ai accepté spontanément de toucher 50% de moins que mon prédécesseur, laissant à deux d'entre vous, qui m'en avaient fait la demande, les indemnités de la Vice Présidence de la Communauté de Communes et du Syndicat de l'Îc.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

Depuis les élections complémentaires, j'assure seul toutes les fonctions anciennement assumées par des adjoints, faute d'avoir pu donner des délégations à des élus qui ont trahi ma confiance, qui m'ont insulté et diffamé.

Les efforts menés depuis de nombreux mois pour combattre le maire sont constants mais ne servent à rien, sinon à alourdir la charge de travail du maire et à compromettre le lien de confiance entre vous et les habitants de notre commune.

Quel gâchis, que d'énergie perdue, que de temps passé à vouloir mon éviction et ceci dès le lendemain de mon élection ! Pendant ce temps là, vous ne faites rien, vous ne proposez rien ! Vous cherchez à détruire plutôt qu'à construire !

Par vos votes contradictoires et incompréhensibles sur certains projets d'investissement comme l'abandon de la sécurisation des Prés-Mario, par votre opposition systématique, par les blocages de toute sorte au fonctionnement de la commune, par l'absence de propositions concrètes de projets, vous avez rompu le dynamisme que nous avions mis en oeuvre dans la réalisation des projets promis et vous portez la responsabilité de la mauvaise image de notre commune dans le département et bien au-delà.

Je suis maire et resterai maire, au service des Quinocéens. Je considère en effet qu'il est de mon devoir de rester à mon poste, ne serait-ce que pour empêcher les arrangements entre amis qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général et protéger les Quinocéens de vos divisions.

Vos tentatives pour me faire démissionner se révèlent donc bien inutiles ; bien au contraire, elles me rendent encore plus libre pour défendre ce que je crois être l'intérêt général.

Les élections municipales de 2014 auront lieu dans un an. Les Quinocéens jugeront comment vous vous êtes comportés à l'égard du maire mais surtout comment vous vous êtes comportés vis-à-vis d'eux.

Je vous remercie.

M. ABBEST : Monsieur le Maire s'il vous plaît. Je reprends exactement vos propos à mon égard.

M. ALLENOU : Une des réponses sur l'assentiment des quinocéens sur Monsieur le Maire. Il y avait une assemblée générale dimanche dernier (de l'APP), il y a le rapport ce matin dans le Télégramme et je lis : concernant les affectations de la concession de la CCI le long de la jetée, il a été indiqué qu'aucune réunion n'était au programme puisque l'association n'a plus d'interlocuteur officiel à la mairie de Saint Quay. Ce qui veut dire je pense qu'il n'y a plus d'adjoint responsable. Donc il y a quand même un interlocuteur et je ne me suis pas levé pour le dire parce que je ne voulais pas troubler cette association, mais le Maire, puisqu'il a gardé toutes les délégations pour lui, c'est bien lui l'interlocuteur et voyez cela n'est pas su dans la commune puisque les gens des associations ne le savent pas.

M. LE MAIRE : C'est très bien, il n'y a aucun problème.

M. TANON : Tant que j'étais délégué au nautisme c'était moi le correspondant officiel de la mairie. Jamais l'APP ne m'a adressé la parole ni ne m'a invité à une assemblée générale, point barre. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : On ne va pas rentrer dans le détail. Avez-vous des questions diverses.

Point n° 13

Questions diverses

M. LORANT : Monsieur le Maire. Dans une semaine le cinéma va passer en DSP. Lors du dernier conseil municipal je vous avais déjà interrogé sur les cartes d'abonnement qui avaient plus d'un an. Donc j'annonce à tout le monde qu'apparemment les cartes de cinéma sont valables pour 10 ans. Mais il va se poser un problème au niveau de la municipalité, comment va-t-on faire pour rembourser les cartes de cinéma vendues. Y avez-vous pensé ?

M. LE MAIRE : Absolument. Il n'y a pas de souci cela représente autour de 2.400 €. C'est ça ?

M. LORANT : Plus que ça Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le chiffre que vous avez en tête.

M. LORANT : Non ce n'est pas le chiffre que j'ai en tête parce que les cartes ont été achetées à 5 € et la séance si vous prenez des cartes qui sont à 6 (places) cela vous fait déjà des cartes à 30 € et il y en a au moins plus de 500 dans la ville. Est-ce que vous l'avez chiffré ?

M. LE MAIRE : On parlera longuement de toutes ces questions mardi prochain à l'occasion de la plénière qui va préparer le choix de la DSP.

M. LORANT : Mais si au niveau du budget vous n'avez rien prévu pour le remboursement, vous avez perçu une avance sur

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 MARS 2013

des entrées, ce sont des produits reçus d'avance où est-ce qu'on les trouve dans votre budget ?

M. LE MAIRE : J'ai parfaitement compris.

M. LORANT : Votre réponse ?

M. LE MAIRE : Y-a-t-il d'autres questions diverses ? S'il n'y en n'a pas je propose de laisser la parole au public et je leur rend hommage pour leur patience parce que c'est un long conseil municipal ce soir.

La séance du conseil municipal est levée à 21 heures 30
